

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE FIXATION DE TARIFS ET CONDITIONS
DE SERVICE POUR L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE
APPLIQUÉ AUX CHÂÎNES DE BLOCS

DOSSIER : R-4045-2018

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
M. FRANÇOIS ÉMOND
Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 29 OCTOBRE 2018

VOLUME 4

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

1 consommateurs d'électricité pour un
2 usage cryptographique appliqué aux
3 chaînes de blocs, ainsi que de
4 l'adoption d'un tarif dissuasif.

5 Donc :

6 Ces enjeux doivent donc être traités
7 de façon préalable ou simultanée au
8 choix des éléments du processus de
9 sélection.

10 (8 h 42)

11 Alors, est-ce que vous avez des questions ou des
12 commentaires ou des remarques avant que nous
13 commencions?

14 Me PAULE HAMELIN :

15 Bonjour, Monsieur le Président. Je ne pensais pas
16 avoir le premier mot dans cette audience. Alors,
17 Paule Hamelin pour l'AREQ.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Alors vous cassez la glace.

20 Me PAULE HAMELIN :

21 Oui, je casse la glace. Vous avez indiqué d'entrée
22 de jeu les sujets. Et en fonction de la décision
23 D-2018-116, je crus comprendre que vous aviez dit
24 que la question des tarifs et conditions
25 applicables aux réseaux municipaux allait être

1 traitée dans l'étape 2. Je vous réfère à la
2 décision D-2018-116 qui indique que ça se ferait à
3 l'étape 3.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Effectivement. Ça s'est déplacé à l'étape 3,
6 effectivement. Vous avez bien raison.

7 Me PAULE HAMELIN :

8 O.K. Alors, je voulais juste m'en assurer pour être
9 sûre d'avoir le bon carré de sable devant vous ce
10 matin.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Dans la décision, nous avons déplacé un élément
13 mais ajouté deux autres éléments dans le contenu.

14 Me PAULE HAMELIN :

15 Exact. Et la question des modalités de
16 remboursement destinées aux réseaux municipaux
17 suite à des échanges de lettre avec le Distributeur
18 a également été reportée à l'étape 3.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Parce que vous êtes en discussion actuellement.

21 Me PAULE HAMELIN :

22 Exactement.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Exact. O.K. Merci bien pour cette précision.

25

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Donc, nous pouvons débiter avec la preuve d'Hydro-
5 Québec. Maître Tremblay.

6

7 PREUVE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

8

9 Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

10 Bonjour, Monsieur le Président de la formation,
11 Madame le Régisseur, Monsieur le Régisseur. Bonjour
12 également aux procureurs et personnel de la Régie,
13 ainsi qu'aux intervenants et à leurs procureurs.
14 Avant de débiter, je vous informe que nous avons
15 déposé la réponse à la demande de renseignements de
16 l'intervenante Floxis ce matin au SDÉ de la Régie.
17 Et nous avons également déposé la présentation qui
18 sera livrée par le panel de nos quatre témoins
19 également au SDÉ ce matin comme pièce B-0105.
20 Alors, sur ce, Madame la greffière, je vous
21 demanderais de procéder à l'assermentation des
22 quatre témoins s'il vous plaît.

23

24

25